


Code d'éthique du Groupe



Axe 1 : Etablir une relation de confiance avec nos clients fondée sur l'écoute, la transparence et l'innovation

> Action 1.2 : Sensibiliser les managers aux questions d'éthique des affaires

 **Entité :** Groupe Bouygues

 **Unité Opérationnelle:** Toutes

Présentation de l'action

> **Objectif :** Sensibiliser les collaborateurs à l'éthique professionnelle.

> **Descriptif :**




Diffusé depuis le 3 novembre 2006, le code d'éthique du Groupe est à la disposition de tous les collaborateurs.

Dans ce code d'éthique, Bouygues affirme les valeurs essentielles qu'il entend respecter compte tenu de ses responsabilités vis-à-vis de ses clients, collaborateurs, actionnaires, partenaires publics ou privés, et plus généralement vis-à-vis de la société civile.

Publié en français et en quatorze autres langues, il appelle chaque collaborateur, à respecter une éthique professionnelle énoncée sous la forme de « principes d'actions » qui doivent, en toutes circonstances et dans tous les pays, inspirer le comportement du collaborateur.

Ces principes d'actions ne résultent pas uniquement de considérations morales ou des règles de droit. Ils ne se limitent pas au rappel de la nécessité de respecter la loi. Ils cherchent à promouvoir un comportement professionnel exemplaire en toutes circonstances.

 **Partenaire(s) :** Non communiqué(s)

 **Date de lancement :** Novembre 2006

 **Coût financier de l'action :** Non communiqué

 **Indicateur(s) :** Non communiqué(s)